



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

loi 2014-1170 du 13 octobre 2014

Les mesures de gestion pour lutter contre
l'antibiorésistance

**Colloque du 12 novembre 2014
Emmanuelle Soubeyran, DGAL**

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Article 1er

« La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation ... a pour finalités :

...

2) de développer des filières de production et de transformation alliant performance économique, sociale... environnementale et **sanitaire**, capable de relever le double défi de la **compétitivité** et de la transition écologique dans un contexte de compétition internationale

...

5) **de contribuer à la protection de la santé publique, de la santé des agriculteurs et des salariés du monde agricole, de veiller au bien-être et à la santé des animaux, à la santé des végétaux et à la prévention**

des zoonoses »

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Article 1er

« II. – *Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agroécologiques,*
« Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. »





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

Article 49

Objectif de réduction du recours aux antibiotiques d'importance critique (mesure non codifiée)

« En vue de permettre, au plus tard le 31 décembre 2016, une réduction de 25 % par rapport à l'année 2013 de l'utilisation des substances antibiotiques appartenant à chacune des trois familles des fluoroquinolones et des céphalosporines de troisième et de quatrième générations, tous les acteurs sont sensibilisés aux risques liés à l'antibiorésistance ;

les bonnes pratiques d'élevage et les bonnes pratiques de prescription et d'utilisation de ces substances sont privilégiées,

ainsi que le développement des alternatives permettant d'en éviter le recours. A l'issue de cette période, une évaluation de la réduction est réalisée et un nouvel objectif est défini. »





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

Article 48

- **Mesures modifiant le code de la santé publique**
- **Mesures relatives aux médicaments vétérinaire**
- **Des mesures spécifiques aux antibiotiques**

- **Des mesures d'application immédiate**
- **Des mesures nécessitant un texte d'application**

- **Des sanctions nouvelles ou renforcées**





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Présentation détaillée des mesures spécifiques aux antibiotiques prévues à l'article 48 de la LAAAF

Lien avec le plan Ecoantibio

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



Axe 3 du plan Ecoantibio

Objectifs de l'axe 3 : « Faire évoluer la réglementation » :

-> pour ce qui est du ressort de la (future) réglementation européenne :

Prise en compte du risque d'antibiorésistance dans l'évaluation des dossiers d'AMM.

Améliorer les informations des RCP et celles contenues dans les notices.

-> pour ce qui du ressort de la législation (=LAAAF) et de la réglementation nationale (=post-LAAAF) :

Limiter la consommation et préserver l'efficacité, surtout pour les antibiotiques d'importance critique (mesures 25-26-27-28)

Encadrer la pratiques commerciales (mesure 29)

Mieux réprimer les usages illégaux et les trafics (mesure 32)



Axe 3 du plan Ecoantibio : *renforcer l'encadrement et réduire les pratiques à risque*

- LAAAF : L'usage prudent et raisonné des antibiotiques :
 - Des guides de bonnes pratiques d'emploi

Nécessite 1 arrêté (<30 juin 2015)
 - Les antibiotiques d'importance critique (AIC) :
 - Établir la liste (projet = fluoroquinolones et céphalosporines de dernières générations)
 - Encadrer leur prescription (examen clinique, antibiogramme) et leur délivrance

Nécessite 1 décret CE (encadrement) et 1 arrêté (liste)
 - Interdire l'usage à des fins préventives (sans délai pour les AIC, progressivement pour les autres) : cf auto-saisine ANSES 2014

Nécessite 1 décret CE (encadrement)
 - Retrait des antibiotiques de la liste positive (**immédiat**)



Axe 3 du plan Ecoantibio : *renforcer l'encadrement et réduire les pratiques à risque*

LAAF : Encadrement des pratiques commerciales

Interdiction des rabais, remises, ristournes... **<31/12/2014**)
cf rapport 2012 CGAAER/IGAS/IGF

LAAF : Renforcement des sanctions

Sanctions non spécifiques aux antibiotiques



Axe 4 du plan Ecoantibio

Objectifs de l'axe 4 : « Conforter le dispositif de suivi de la consommation des antibiotiques » :

-> pour ce qui est du ressort de la (future) réglementation européenne :

Suivi harmonisé de la consommation des antibiotiques

-> pour ce qui est du ressort de la législation (=LAAAF) et de la réglementation nationale (=post-LAAAF) :

Poursuivre le suivi des ventes et l'exposition aux antibiotiques (mesure 34)



Axe 4 du plan Ecoantibio : *Conforter le dispositif de suivi de la consommation des antibiotiques*

LAAAF : Obligation de déclaration des antibiotiques cédés pour :

- Mieux connaître les usages, notamment hors AMM
- Améliorer le ciblage du contrôle des prescripteurs et des dispensateurs
- Permettre la comparaison et l'auto-évaluation (entre prescripteurs, entre éleveurs)

Nécessite 1 décret CE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

ÉCOANTIBIO

RÉDUIRE L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES VÉTÉRINAIRES

Merci de votre attention



agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

